



## **Journées professionnelles**

> les 30/11/2010 et 01/12/2010

les Abattoirs, Toulouse

### **La médiation écrite en art contemporain**

#### **Un espace partagé**

**De la fiche de salle au cartel développé,**

**le devenir des paroles sur l'art dans la médiation**

#### **Qui s'exprime dans les textes de médiation ?**

**Jérôme Glicenstein**, Artiste et Maître de Conférences en Arts plastiques à l'Université Paris 8, Responsable d'une galerie universitaire et du master médiation, art et publics

Les textes disposés au sein des expositions sont de tous ordres : informatifs, littéraires ou scientifiques ; témoignages, propos d'artistes... Leur fonction est tout autant diversifiée : ils permettent aux visiteurs de se repérer, d'en savoir plus sur les objets, voire d'être apte à juger de ceux-ci. Ces textes ont généralement pour ambition de mettre en scène, d'orienter et de transformer la perception que le visiteur a des œuvres.

Lorsqu'on étudie les textes de médiation, on s'intéresse souvent à leur contenu. Que disent-ils ? Quel message essaient-ils de transmettre ? Est-ce que ce qu'ils ont à dire est pertinent ? Tout le problème tient pourtant au fait que le contenu d'un texte de médiation ne saurait être autonomisé : sa raison d'être est d'accompagner une œuvre et d'en être un complément utile.

Ce constat invite à étudier les textes de médiation en faisant appel aux outils de la pragmatique linguistique ; celle-ci aborde en effet le langage non pas pour lui-même, mais « en tant que phénomène social ». Il s'agit de distinguer un texte — qualifié d'« énoncé » — de son énonciateur et des conditions de son énonciation. On remarquera alors que le premier élément extérieur à l'énoncé et qui participe de sa condition d'énoncé c'est le fait de se présenter comme tel. Dans le cas d'une exposition, le texte inscrit sur un cartel apposé aux côtés d'une œuvre d'art est d'abord cela : un texte qui accompagne une œuvre d'art. C'est simultanément l'un des éléments qui permettent d'identifier la présence d'une œuvre.

Il convient d'autre part de distinguer le sens littéral d'un énoncé du sens qui est effectivement communiqué lors de l'énonciation. Selon le contexte, un même énoncé peut être compris de manières très variées. Ce point a des conséquences nombreuses pour la question de l'exposition.

Enfin, les énonciateurs se mettent nécessairement en scène. Émile Benveniste avait résumé cela d'une formule célèbre : « l'énonciation est [la] mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation ». L'une des conséquences de cela étant que « l'acte individuel d'appropriation de la langue introduit celui qui parle dans sa parole ». Les descriptions ou commentaires qui figurent sur un cartel ou un document d'aide à la visite sont des énoncés qui ont des auteurs bien réels ; ils renvoient à des gestes spécifiques d'énonciation.

Interrogeons-nous ici, à l'instar de Michel Foucault, sur les « acteurs » des discours de médiation. Qui parle dans ces textes ? Quelle position occupent ces personnes dans un ordre social et institutionnel ? Quelle est la nature de l'énoncé produit et sa position relative par rapport à d'autres énoncés différents ou du même ordre ? Dans le cas d'une exposition, on posera ainsi la question de savoir « qui parle et à qui ? Qui parle et avec qui ? Qui parle et pour qui ? ». Lorsqu'un médiateur donne à lire les propos d'un artiste, est-ce l'artiste qui parle ou le médiateur à travers lui ? Et qui lit : est-ce le visiteur qui jette distraitements les yeux sur un cartel en pensant à autre chose ou un « lecteur modèle » apte à saisir parfaitement le sens du message ?

Prenons un exemple concret. Un musée ou un centre d'art souhaite organiser une exposition ; il fait appel pour cela à un commissaire ; celui-ci fait travailler un ensemble de personnes au sein d'une équipe. Quelqu'un est chargé de la médiation ; il délègue à son tour à d'autres personnes (notamment des stagiaires) le soin de rédiger des cartels. Les rédacteurs des cartels font quant à eux appel à toutes sortes de références (notamment des propos d'artistes ou de spécialistes (lesquels se réfèrent éventuellement, eux aussi, à d'autres personnes). On l'aura compris, ce qui est sous-jacent à cette suite de délégations en cascade c'est la question de la responsabilité : un cartel ne fait sens qu'au sein de l'ensemble plus vaste qu'est l'exposition. La personne qui l'a rédigé n'en est pas forcément responsable. Le responsable, c'est le commissaire — voire l'institution qui lui a commandé la réalisation de l'exposition. Le sociologue Erving Goffman avait établi une distinction tout à fait intéressante entre « responsables, auteurs et animateurs » d'une énonciation. Il s'agissait pour lui de montrer la différence d'exigence qui existe entre le commanditaire d'un discours, celui qui l'écrit et celui qui le prononce.

Changeons de perspective pour nous interroger sur ce qui est compris de cet enchevêtrement de responsabilités. À première vue, les références à des propos « autorisés » ont une fonction médiatrice ; c'est-à-dire qu'on suppose qu'ils « aident le visiteur » en lui permettant d'en savoir un peu plus sur un artiste ou sur les enjeux de son travail. Néanmoins, cet appel à des autorités via la retranscription de leur propos ne se fait pas n'importe comment : c'est toujours à travers le filtre des auteurs multiples des textes de médiation. Ceux-ci projettent sur d'hypothétiques interlocuteurs la compréhension qu'ils ont des choses : leurs textes sont adressés à des « lecteurs modèles », dans l'ignorance de leurs usages effectifs. Ils sont en somme construits sur des ensembles de présuppositions touchant à ce que le lecteur sera capable de comprendre. La première de ces présuppositions est sans doute que le texte qui lui est soumis lui sera d'une quelconque utilité.

Malheureusement, et bien que les cartels et autres documents d'aide à la visite aient officiellement pour ambition de rendre les choses plus compréhensibles, ils participent aussi parfois à l'exclusion d'une partie du public. Erving Goffman a très bien décrit ce genre de situation à travers la notion de « participants ratifiés » à un échange linguistique. Selon lui, il existe en effet trois sortes de destinataires pour un même discours : les « participants ratifiés » auquel un locuteur s'adresse ; d'autres qui bien que « ratifiés » ne sont pas ceux auxquels s'adresse directement le locuteur et enfin des « participants non ratifiés » qui ne font qu'entendre, parfois par inadvertance, un propos qui ne s'adresse pas à eux. Cette idée résonne particulièrement bien avec l'expérience que l'on peut avoir de la visite de certaines expositions. Lorsqu'on ne comprend pas les cartels ou lorsqu'on a l'impression qu'ils ne s'adressent pas à soi, cela ne veut pas dire qu'ils ne s'adressent pas à quelqu'un. Les allusions plus ou moins marquées, les clins d'œil et autres *private jokes* entrent dans cette logique qui fait que l'on peut sans doute parler, en suivant Goffman, de formes de communication « dominantes » et « subordonnées ».

Quelques mots de conclusion. On l'aura compris : les textes de médiation — cartels et autres outils d'aide à la visite — sont constamment pris entre deux types d'objectifs. Il s'agit à la fois de correspondre au mieux aux besoins des publics et de rendre compte au mieux des positions de leurs divers auteurs. Une spécialiste de l'enquête des publics, Paulette McManus avait fait à ce propos quelques remarques tout à fait éclairantes. Selon elle, pour étudier la relation qui s'instaure entre les auteurs des textes et leurs lecteurs on devrait commencer par séparer les points de vue en suivant deux ordres de question. Il s'agirait ainsi, pour les auteurs, de définir ce que l'on souhaite dire ; à qui on souhaite le dire et à quelles conditions on estime avoir réussi à transmettre des informations. Pour les lecteurs ou spectateurs, il s'agirait de parvenir à savoir qui s'adresse à eux ; de quoi ils parlent, qu'est-ce qu'ils en disent — et ajoutera-t-on, quel message souhaite-t-on faire passer.

Jérôme Glicenstein

Les journées professionnelles du LMAC ont été réalisées avec le soutien de la DRAC Midi-Pyrénées, du Conseil Régional Midi-Pyrénées et des Abattoirs dans le cadre de ses 10 ans.